RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 février 2019

OBJET :

DE-19-02-1-11) TARIFICATION DE PRODUITS EN VENTE A L'OFFICE DE TOURISME

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE (pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190220-lmc1H6021H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/02/2019
Date de Publication : 25/02/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2018 relative à la tarification de nouveaux objets à l'effigie de la Ville ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite élargir son offre de produits proposés à la vente, contribuant ainsi à la promotion des atouts touristiques de la destination ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 15 février 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le principe d'une tarification, à compter du 1er mars 2019, du topoguide *« Le Bois de Vincennes à pied »* et du fascicule *« L'église Saint-Louis de Vincennes »*.

ARTICLE II : Dit que ces objets pourront constituer un prix ou une récompense, remis à titre gracieux dans le cadre de manifestations organisées ou accueillies par la Ville, sous réserve de son accord exprès.

ARTICLE III : Dit que les recettes issues de ces ventes seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190220-lmc1H6021H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/02/2019
Date de Publication : 25/02/2019